



Doc. 14139
11 octobre 2016

Recours juridiques contre les violations des droits de l'homme commises dans les territoires ukrainiens se trouvant hors du contrôle des autorités ukrainiennes

Amendement¹ n° 15

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 16.3, insérer le paragraphe suivant:

«- de réexaminer et de reconsidérer régulièrement les dérogations de l'Ukraine aux dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention européenne des droits de l'homme des points de vue de la nécessité, de la proportionnalité et de la non-discrimination.»

Déposé par:

SHPENOV Dmytro, Ukraine, SOC
CEPEDA José, Espagne, SOC
DESKOSKA Renata, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", SOC
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
L OVOCHKINA Yuliya, Ukraine, SOC

1. 2016 - Quatrième partie de session

